

—
MAIRIE
DE
SANDRANS
01400
—

CONSEIL MUNICIPAL N°10
du 08 Septembre 2021 à 19H30

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

Présents : Bernard TAPONAT, Audrey CHEVALIER, Patrick ALVAREZ, Marjorie MERLINC, Emmanuel TRINDADE, Emmanuel CHOMETON, Caroline GUERIN, Julien MABILE, Clémence PRADA.

Absents excusés : Florence DUPONT donne pouvoir à Patrick ALVAREZ, Damien FERRIER donne pouvoir à Emmanuel TRINDADE, Mauricette GUERINOT donne pouvoir à Audrey CHEVALIER, Marc MAZET donne pouvoir à Bernard TAPONAT.

Madame Marjorie MERLINC est élue secrétaire de séance.

A/ Approbation du compte rendu N°9 du 28 Juin 2021 :

Le compte rendu N°9 du 28 Juin 2021 est approuvé à l'unanimité des 13 voix.

B/ Délibérations

1- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Suite au départ d'un agent administratif sur le poste de secrétaire de mairie à 18h hebdomadaire, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

Emplois permanents :

- La suppression d'un emploi de secrétaire de mairie, grade d'adjoint administratif, 18h hebdomadaire,
- La création d'un emploi de secrétaire de mairie, grade d'adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, 25H00 hebdomadaire.

Les Conseillers Municipaux approuvent avec 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention la proposition de Monsieur le Maire et valident le tableau des emplois applicable au 13 Septembre 2021.

2- PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Il doit être rappelé que le pacte de gouvernance est un outil qui doit permettre à la CCD de décider mieux aux plans qualitatif et quantitatif.

C'est-à-dire qu'il faut à la fois être capable de prendre des décisions mieux concertées et si possible mieux comprises sans pour autant ralentir le rythme des décisions voire en l'accélération.
⇒ **Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 voix pour et 3 voix, décide :**

- D'approuver le pacte de gouvernance.

3- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE

Le conseil municipal écoute l'exposé du maire et après en avoir délibéré avec 13 voix pour, ACCEPTE que le SEP Bresse Dombes Saône :

- **MODIFIE** les articles suivants des statuts du SEP Bresse Dombes Saône

- Article 3 – Siège du syndicat : Le siège du syndicat est fixé Place de l'Hôtel de Ville – 01990 St Trivier sur Moignans.
- Article 6 – Composition du Bureau : Le comité syndical désigne parmi ses membres, et après chaque renouvellement, un Bureau composé d'un Président, de Vice-présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de membres sera défini par délibération du comité syndical.

- **CREER** un nouvel article

- Article nouveau – Constitution et composition des commissions : le comité syndical peut, à tout moment, créer des commissions permanentes ou temporaires. Leur nombre, leur composition, leur objet et leur fonctionnement sont fixés par délibération du comité syndical. Ce nouvel article portera le numéro 11.

4- VOIRIE – REFECTION CHEMIN DE LA POYPE ET CHEMIN DE MALIVERT

La réfection de voirie au niveau du « chemin de la Poype » et du « Chemin de Malivert » est nécessaire. Plusieurs devis ont été demandés.

⇒ **Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 13 voix pour décide :**

- D'approuver le devis de SOCAFL pour un montant de 16 592 € HT

5- SECURISATION DE L'ECOLE – VALIDATION DU PROJET ET DES DEVIS

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation de l'école. Pour rappel la somme de 25 000 € TTC a été mise au budget 2021. A noter que la demande de subvention faite auprès de l'Etat (FIPD) pour l'installation des feux tricolores a été refusée.

Plusieurs propositions :

- Mise en place de 4 barrières devant l'école : 1 488 € TTC
- Installation de 3 feux tricolores (feux, tranchées, et branchement électrique) : 33 831,03 € TTC
- Mise en place de 1 ou 2 chicanes (1 Route de Ste Olive et/ou 1 route de St Trivier) : 8 794,32 € TTC
- Mise en place de 2 nouveaux panneaux de signalisation STOP (route de St Trivier dans les 2 sens, au niveau de l'intersection avec la route de Ste Olive) : 661,96 € TTC

Les conseillers municipaux décident :

- **De tester 2 chicanes provisoires avec 11 voix pour, 2 abstentions,**
- **La mise en place de 4 barrières devant l'école : 1 488 € TTC avec 13 voix pour,**
- **La mise en place de 2 nouveaux panneaux STOP : 661,96 € TTC avec 11 voix pour et 2 voix contre.**

Les panneaux STOP seront installés et si besoin l'installation de feux tricolores se fera ultérieurement, ceci pour éviter d'engager une grosse somme de 33 831,03 TTC.

C/ Questions diverses

- **Salle des fêtes :** Création d'un groupe de travail pour la révision des tarifs, de la convention et du règlement. Font partie de ce nouveau groupe de travail : P. ALVAREZ, A. CHEVALIER, D. FERRIER, M. GUERINOT, M. MERLINC, B. TAPONAT.
- Proposition de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes à Me PRIVEL (cours de biodynamique) pour une durée de 3 mois afin de l'accompagner dans son activité.
- **RPQS 2020** (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif) de la communauté de Communes de la Dombes à disposition en mairie.
- **Cour de l'école :** Pose d'un grillage rigide séparant la cour de l'école et l'habitation voisine. Montant à la charge de la commune 2 814,28 € TTC.
- Arrêt de l'épicerie ambulante, ses raisons : manque de clients et droit de place trop important (environ 500 € à l'année).

- Des travaux d'entretien de la végétation sont nécessaires au bon fonctionnement des lignes à haute tension. L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux Lyonnais, à l'entreprise : GME JERIFO BOVET BALUFIN – Le Balmay – 01430 VIEU D'IZENAVE.
- Pour accompagner les habitants dans la réduction du poids de leur poubelle, la commune va mettre à disposition un composteur au niveau de l'école.
- **Finances** : afin de régler la facture des couchettes de l'école, un arrêté de virement a été pris. Le montant de la facture (460 €) a été basculé « des dépenses imprévues » à « l'opération école » (qui était non ouverte au budget).
- **Le Conseil des jeunes** organise une opération « NETTOYONS LA NATURE » autour de l'étang le 25 septembre 2021, et invite tous les Sandranais à se joindre à eux pour ce moment convivial. Le rendez-vous est donné à 14h.
- **Modification de la vitesse au niveau de l'étang le Cocagne** « route de St Trivier » devant l'étang jusqu'à l'entrée dans l'agglomération : 70 km/h. Sur demande de la commune, décision prise par le Département.
- **Conseil municipal** : Prochaine séance fixée le mercredi 27 octobre 2021 à 19H30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H00

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents